

GUIDE DU TUTORAT MIXTE

2020-2021

Ce « *Guide du tutorat mixte 2020-2021* », document partagé par tous les acteurs de la formation des stagiaires (tuteurs INSPE, tuteurs terrains, chefs d'établissement, inspecteurs...), décrit en particulier le processus conjoint d'évaluation de la pratique professionnelle des stagiaires (p. 4) en précisant le rôle dévolu à chacun des acteurs du tutorat mixte (pp. 5-8) et en l'inscrivant dans la temporalité d'une année de développement professionnel progressif (pp. 15-16).

Le développement des compétences s'appuie aussi sur une connaissance du système éducatif envisagée au plus près de l'environnement du stagiaire : un parcours de formation dans les écoles et établissements a ainsi été formalisé (pp. 17-19).

L'ensemble des outils de suivi et d'évaluation est présenté dans sa version actualisée ; il a paru utile d'assortir les outils de repères communs pour l'évaluation des stagiaires. Ceux-ci proposent une réflexion sur les seuils qu'il convient de prendre en considération pour qualifier si nécessaire des situations de non-recevabilité (pp. 38-40).

Les difficultés rencontrées par certains stagiaires ont par ailleurs conduit à proposer un dispositif d'accompagnement personnalisé. Il doit permettre de reconnaître des situations de difficulté et d'en envisager le traitement par un soutien gradué des différents acteurs. Sa mise en œuvre est à conforter avec une relation plus fluide entre les binômes de tuteurs, les chefs d'établissement, les circonscriptions et l'INSPE (pp. 41-43).

Partie n°1. Le tutorat mixte.

1. Le tutorat mixte : des missions au cœur de l'alternance de formation p. 2
2. Un processus conjoint d'évaluation dans le cadre de procédures distinctes p. 4
3. Des missions spécifiques : le tuteur terrain p. 5
4. Des missions spécifiques : le tuteur INSPE p. 7

Partie n°2. Suivi et accompagnement des stagiaires

1. Les référents communs pour l'accompagnement et la formation : p. 9
« Compétences professionnelles des professeurs. Du prescrit au réel »
2. Un cadre temporel pour mieux suivre et accompagner p. 15
3. Le parcours de formation en école ou en établissement p. 17

Partie n°3. L'évaluation de la pratique professionnelle dans le cadre de la formation à l'INSPE de Bretagne

1. Les outils d'évaluation de la pratique professionnelle p. 20
 2. Le dispositif d'accompagnement personnalisé p. 41
- ANNEXE second degré : exemples d'outils pour l'accompagnement de proximité p. 44

1. Le tutorat mixte : des missions au cœur de l'alternance de formation

1.1. Principes.

- Le tutorat mixte est la clé de voute de la cohérence de la formation et constitue le cadre où se construit la culture commune des acteurs de la formation. Il articule lieu de l'exercice professionnel et établissement de formation, savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience. Il permet un suivi de proximité, par des temps réguliers d'échanges permettant une prise en compte efficace des besoins du stagiaire. Il constitue, à cet effet, une réponse adaptée à la prise en compte de la diversité des étudiants.
- Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation¹ est la référence institutionnelle pour la formation² et l'évaluation³ des stagiaires.
- En appui de ce référentiel, un outil est mis en place à l'INSPE de Bretagne « *Compétences professionnelles des professeurs. Du prescrit au réel. Activités professionnelles, attendus et repères d'un développement professionnel progressif* » (cf. Partie n°2 – 1). Ce document académique est pensé et conçu comme un outil de lecture simplifié du référentiel institutionnel autour de 4 focales. Il a vocation à constituer la référence commune pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des stagiaires, et contribue ainsi à la construction de la culture commune des acteurs de la formation.
- Le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des interventions et visites conjointes en école ou et établissement. L'ensemble contribue à l'évaluation en continu de l'acquisition des compétences attendues et doit permettre, si nécessaire, la mise en place d'aides adaptées aux difficultés rencontrées par certains stagiaires

1.2. Tutorat mixte et alternance intégrative

- A l'INSPE de Bretagne, le tutorat mixte est au service d'une l'alternance de formation structurée en 3 niveaux d'accompagnement⁴.
- « La construction des parcours en alternance impose de dépasser la seule juxtaposition entre les temps d'exercice professionnel et les enseignements pour aller vers des dispositifs intégrés permettant d'articuler contenus d'enseignement, modalités de formation spécifiques, périodes de stage et questions professionnelles rencontrées par les étudiants en stage. Cette articulation conçue comme fondatrice de l'alternance de formation de l'année de M2 est construite autour de l'accompagnement professionnel et universitaire de l'étudiant. Cet accompagnement est défini autour de trois niveaux »

¹ Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

² Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)

³ Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation

⁴ Extraits du dossier d'accréditation de l'ESPE de l'académie de Rennes, 25 mai 2013.

I. Un accompagnement de 1^{er} niveau, « de proximité », dans le cadre des écoles et des établissements.

- « Cet accompagnement est assuré en premier lieu par l'enseignant tuteur de l'école ou de l'établissement concerné, en complémentarité avec le tuteur de l'établissement de formation, et, le cas échéant, est complété par les équipes pédagogiques et éducatives.
- L'école et l'établissement peuvent être définis comme un environnement de professionnalisation en tant que porteurs d'un ensemble de ressources, susceptibles d'aider le stagiaire dans sa pratique et de contribuer à la construction de son identité professionnelle. L'établissement de formation complète cet accompagnement de proximité en assurant un suivi *in situ* par l'enseignant tuteur de l'université. Ce suivi passe notamment par des visites et des temps d'observation de la pratique professionnelle mais aussi par des temps de bilan incluant le stagiaire et l'enseignant tuteur terrain (...) »

II. Un accompagnement de 2^e niveau sur le lieu de formation

- « Cet accompagnement est fortement articulé à la prise en compte des besoins des stagiaires et vise une double finalité :
 - ↳ faire de l'établissement de formation un pôle de ressources dans l'aide apportée aux étudiants dans la préparation des séances et séquences d'enseignement ainsi que dans la gestion de la classe, notamment durant les premières semaines de la prise de fonction ;
 - ↳ favoriser le développement de compétences liées à l'analyse réflexive des situations professionnelles
- Sont donc mis en place dans le cadre du bloc *Mise en situation professionnelle* des temps identifiés et des modalités de formation spécifiques, lesquelles doivent être suffisamment diversifiées pour répondre aux finalités précédemment évoquées : ainsi, d'une aide de type « boîte à outils » en début d'année, des dispositifs plus spécifiques d'analyse de pratiques professionnelles doivent accompagner et favoriser la construction des compétences des étudiants (...) »

III. Un accompagnement de 3^e niveau au travers des enseignements et du mémoire

- « Ce 3^e niveau d'accompagnement (...) correspond à un volume horaire clairement identifié, qui est intégré aux blocs *disciplinaire* et *didactique*, le double principe d'articulation et de complémentarité avec l'exercice professionnel fondant l'élaboration des UE de ces blocs.
 - ↳ (...) des enseignements disciplinaires articulés à l'exercice professionnel, et répondant à des questions relayées par les étudiants (renforcement disciplinaire sur certaines notions des programmes d'enseignement, enseignement des « questions sensibles », étude de manuels, concepts-clé, etc.).
 - ↳ (...) des enseignements didactiques spécifiques (didactique collège / didactique du lycée, socle commun et enseignement de la discipline, modèles de situations didactiques, situations-problèmes / complexes, etc.)

2. Un processus conjoint d'évaluation et des procédures distinctes

UNE EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES					
<p>L'évaluation de la pratique professionnelle est portée par le tutorat mixte (BO du 20 mai 2014 – Annexe 15) « Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires »</p>					
<p>L'évaluation la pratique professionnelle » se fonde sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation tel que défini dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013</p>					
<u>Évaluation de la pratique professionnelle dans le cadre de la formation à l'INSPE de Bretagne</u>	<u>Dispositif de titularisation en référence aux arrêtés du 22 août 2014 et à la note de service du 17 mars 2015</u>				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'outil de lecture « <i>Compétences professionnelles des professeurs. Du prescrit au réel, activités professionnelles, attendus et repères d'un développement professionnel progressif</i> » constitue la référence académique pour le suivi et l'évaluation de la pratique professionnelle. Les outils sont construits sur la base de ce document ; ▪ Le suivi et l'évaluation de la pratique s'appuie sur un « <i>Dossier d'accompagnement professionnel</i> » comprenant plusieurs pièces, outils de dialogue formatif entre les tuteurs et les stagiaires, ainsi que sur des contributions réflexives du stagiaire ; ▪ L'évaluation de la pratique est structurée autour de deux bilans de formation, un par semestre universitaire ; ▪ Pour les stagiaires soumis à l'obligation de diplôme une note est proposée dans le cadre de l'UE « Mise en situation professionnelle ». Cette note est proposée par le tuteur INSPE à l'issue d'un bilan de stage conjoint du tutorat mixte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le référentiel constitue le fondement de l'avis du jury académique ; ▪ Le jury académique se prononce après avoir pris connaissance des avis suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: center;"><u>Pour le 1^{er} degré</u> 1. L'avis de l'IEN établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur terrain. L'avis peut également résulter d'une inspection ; 2. L'avis du directeur de l'INSPE <li style="text-align: center;"><u>Pour le 2nd degré</u> 1. L'avis de l'inspecteur de la discipline établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur terrain. L'avis peut également résulter, notamment à la demande du chef d'établissement, d'une inspection ; 2. L'avis du chef de l'établissement sur la base d'une grille d'évaluation ; 3. L'avis du directeur de l'INSPE 				
Les pièces du dossier d'accompagnement professionnel	Les outils pour la titularisation				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une fiche de positionnement initial produite par le stagiaire, accompagné par le tuteur terrain ▪ Des fiches de visite du tuteur INSPE (ou tout autre document rendant compte de la pratique observée) – une fiche par semestre ▪ Des productions du stagiaire sur un objet ou axe prioritaire de développement professionnel – Un écrit par semestre. ▪ Tout document apporté par le tuteur terrain dans le cadre de son accompagnement de proximité ▪ La fiche synthétique du parcours en école ou établissement ▪ Des bilans du stage – Un bilan par semestre 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;">pour le 1^{er} degré</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">pour le 2nd degré</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La grille n°11 du BO n°13 du 26 mars 2015 complétée par l'inspecteur à partir de sa propre observation et du rapport du tuteur </td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La grille n°11 du BO n°13 du 26 mars 2015 complétée par l'inspecteur à partir de sa propre observation et du rapport du tuteur ▪ La grille d'évaluation du chef d'établissement </td> </tr> </tbody> </table>	pour le 1^{er} degré	pour le 2nd degré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La grille n°11 du BO n°13 du 26 mars 2015 complétée par l'inspecteur à partir de sa propre observation et du rapport du tuteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La grille n°11 du BO n°13 du 26 mars 2015 complétée par l'inspecteur à partir de sa propre observation et du rapport du tuteur ▪ La grille d'évaluation du chef d'établissement
	pour le 1^{er} degré	pour le 2nd degré			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La grille n°11 du BO n°13 du 26 mars 2015 complétée par l'inspecteur à partir de sa propre observation et du rapport du tuteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La grille n°11 du BO n°13 du 26 mars 2015 complétée par l'inspecteur à partir de sa propre observation et du rapport du tuteur ▪ La grille d'évaluation du chef d'établissement 				
	<p>Rôle du tuteur terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'écrit final du tuteur terrain se réfère aux compétences ministérielles en tenant compte du processus de formation. ▪ Un seul rapport est demandé au tuteur terrain 				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'avis du directeur de l'INSPE se fonde sur la maîtrise des compétences professionnelles en prenant en compte le suivi global et l'engagement du stagiaire dans la formation et s'appuie sur l'appréciation du tuteur INSPE 	<p>L'avis du directeur de l'INSPE</p>				

3. Des missions spécifiques : le tuteur terrain

3.1. Missions du tuteur terrain

- Le tuteur de terrain, désigné par le recteur, est un professionnel expérimenté reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques et son engagement dans le système éducatif.
 - Les enseignants du 1^{er} degré exerçant les fonctions de professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) assurent les fonctions de tuteur pour les stagiaires lauréats du CRPE ;
 - Pour le 2nd degré, les enseignants et conseillers principaux d'éducation volontaires affectés en collège ou en lycée assurent les fonctions de tuteurs sur proposition des corps d'inspection et des chefs d'établissement.
- Le tuteur terrain s'assure de la bonne intégration du stagiaire sur son lieu d'exercice professionnel. Il exerce un rôle de guide à son arrivée dans l'école ou dans l'établissement. En lien avec le tuteur INSPE, il apporte ainsi une aide à la prise de fonction du stagiaire et à la perception claire de ses missions.
- Dans le cadre d'un accompagnement dit de 1^{er} niveau le tuteur terrain constitue une ressource première pour :
 - la construction des séquences et conception des séances d'enseignement ;
 - la conduite et prise en charge de la classe ;
 - la mise en place d'outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves ;
 - la prise en charge du centre de ressources pour les documentalistes stagiaires ;
 - la prise en charge du service de vie scolaire pour les CPE stagiaires ;
 - l'apport conceptuel ou théorique à partir de l'expérience du stage ;
 - les questions relatives à la gestion de différentes situations pédagogiques et éducatives, notamment pour prévenir les comportements discriminatoires et régler les conflits.
- Tout au long de l'année, le tuteur terrain aide le stagiaire à mettre en œuvre les conseils formulés dans le cadre du tutorat mixte. Il se tient informé des contenus de la formation et joue un rôle à part entière dans leur réinvestissement.
- Il accompagne également le stagiaire dans son parcours de formation en école ou en établissement.

3.2. Organisation du suivi des stagiaires.

- Le tuteur terrain assure le suivi de proximité du stagiaire par des observations régulières en situation d'enseignement ou d'exercice professionnel. Il accueille le stagiaire dans sa classe.
- Le tuteur terrain aide le stagiaire à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail des équipes pédagogiques et éducatives.
 - Dans le 1^{er} degré, il fait le lien entre l'équipe de circonscription, l'école d'affectation et le stagiaire.
 - Dans le 2nd degré, il assure cette mission en collaboration avec le chef d'établissement, notamment dans le cadre du parcours de formation en établissement.
- Par des rencontres régulières et des bilans conjoints avec le stagiaire et le tuteur INSPE, le tuteur terrain participe à l'analyse des besoins de formation. Il contribue ainsi à la construction et au développement des compétences professionnelles attendues.
 - Estimation du nombre de visites pour le 1^{er} degré : 4 visites du tuteur terrain
 - Estimation du nombre de visites pour le 2nd degré : une douzaine de visites de classe sur l'année

3.3. Évaluation des stagiaires

Le tuteur terrain contribue à l'évaluation de la pratique professionnelle du stagiaire en référence à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles aux métiers du professorat et de l'éducation.

- Dans le cadre de la **procédure de titularisation** sous la responsabilité de l'Éducation nationale, le tuteur terrain rédige un rapport qui « retrace l'évolution de la pratique du stagiaire pendant l'année de stage et souligne la dynamique des progrès réalisés, dans le cadre fixé par le référentiel de compétences⁵ ».
- Dans le cadre de la **procédure d'évaluation de la formation** sous responsabilité de l'INSPE de Bretagne, il participe aux bilans de stage de chaque semestre et au travers des pièces et outils d'accompagnement du dossier d'accompagnement professionnel.

LE TUTEUR TERRAIN

- Accueille le stagiaire dans l'établissement et constitue une ressource pour son intégration
- Accompagne le stagiaire pour la rédaction de son positionnement initial et tout le long de son parcours de formation
- Dans le cadre de l'accompagnement dit « de premier niveau » :
 - il accompagne le stagiaire dans son travail de préparation de la classe et de conception des séances d'apprentissage ;
 - il exerce une fonction de conseil au travers d'observations régulières de la pratique professionnelle du stagiaire ;
 - il aide au repérage et à l'identification de ses besoins ;
 - il conduit des entretiens avec le stagiaire et l'accompagne dans une première démarche d'analyse de pratique professionnelle ;
 - il aide le stagiaire à articuler cette analyse en référence aux compétences du référentiel métier ;
- Écoute, encourage le stagiaire et est attentif aux difficultés rencontrées ;
- Est en relation avec les différents partenaires de la formation dans le cadre du suivi du stagiaire (tuteur INSPE, chef d'établissement, inspecteurs)
- Participe à l'évaluation du stagiaire dans le cadre de l'UE « Mise en situation professionnelle » ;
- Rédige un rapport sur la maîtrise des compétences professionnelles du stagiaire, dans le cadre de la procédure de titularisation.

➤ **En annexe, des outils pour l'accompagnement de proximité dans le second degré sont proposés**

⁵ Note de service n°2015-055 du 17 mars 2015 « Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public »

4. Des missions spécifiques : le tuteur INSPE

4.1. Missions du tuteur INSPE

- Le tuteur universitaire - tuteur INSPE - est un enseignant qui intervient au titre de la partie universitaire de la formation. Il appartient à l'équipe pédagogique du parcours du Master MEEF concerné et est désigné par le directeur de l'INSPE de Bretagne.
- Le tuteur INSPE assure le suivi et l'accompagnement du stagiaire au sein de l'INSPE de Bretagne tout au long de son année. Il assure ce suivi individualisé au travers d'une double articulation, d'une part avec le tuteur de l'Éducation nationale – tuteur terrain – et d'autre part avec l'ensemble des enseignants intervenant dans les différentes unités d'enseignement de la maquette de master.
- Le tuteur INSPE contribue à articuler ce qui se construit dans l'école ou l'établissement scolaire avec les enseignements organisés à l'INSPE. Par sa capacité à faire ce lien, il s'inscrit ainsi dans une démarche de construction de l'identité professionnelle du stagiaire :
 - en favorisant le développement des compétences d'analyse réflexive des situations professionnelles rencontrées ou vécues ;
 - en l'aidant à identifier ses besoins et en l'accompagnant dans sa formation.
- Il participe à sa formation, notamment dans le cadre de l'accompagnement dit de 2nd niveau qui prend en compte ses besoins.

4.2. Organisation du suivi des stagiaires

- Le tuteur INSPE contribue par des rencontres régulières avec le stagiaire :
 - à articuler ce qui se construit dans l'école ou l'établissement scolaire avec les enseignements organisés à l'INSPE ;
 - à l'accompagner dans le processus d'évaluation notamment dans le suivi du dossier d'accompagnement professionnel
- Plus particulièrement, le tuteur INSPE complète sa mission d'accompagnement et de suivi du stagiaire par une observation de sa pratique professionnelle dans l'école ou l'établissement d'affectation au travers d'une visite par semestre.
 - Chaque visite est suivie d'un entretien avec le stagiaire, associant autant que faire se peut le tuteur terrain ;
 - Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu synthétique reprenant les éléments clés de l'observation de la pratique et de son analyse lors de l'entretien, en référence à l'outil académique⁶

⁶ Compétences professionnelles des professeurs. Du prescrit au réel. Activités professionnelles, attendus et repères d'un développement professionnel progressif ».

4.3. Évaluation des stagiaires

Le tuteur INSPE joue un rôle majeur dans l'évaluation du professeur stagiaire :

- en rapport avec le tuteur terrain pour l'évaluation dans le cadre de l'UE « Mise en situation professionnelle » pour les stagiaires ayant une obligation de diplôme.
- en rapport avec l'équipe pédagogique, dans l'évaluation globale du parcours du stagiaire. Dans ce cadre, il veille à l'articulation de l'évaluation universitaire du stage avec la procédure engageant la titularisation du stagiaire au travers de l'avis du directeur de l'INSPE de Bretagne.

LE TUTEUR INSPE

- Accompagne le stagiaire dans son parcours de formation, en le soutenant dans la constitution et l'organisation du dossier d'accompagnement professionnel, et participe à son évaluation dans le cadre de l'accompagnement de sa pratique professionnelle
- Dans le cadre de l'accompagnement dit « de second niveau » :
 - il aide à l'identification et à la prise en compte des besoins de formation du stagiaire ;
 - il l'accompagne dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnels ;
 - il conseille et encourage le stagiaire à diversifier ses pratiques
 - il porte une attention particulière aux difficultés rencontrées et aide à l'identification des ressources à mobiliser ;
- Observe la pratique professionnelle du stagiaire et aide à l'analyse de cette pratique dans le cadre d'une visite par semestre ;
- Mène des entretiens avec le stagiaire lors des visites, de manière conjointe, autant que faire se peut, avec le tuteur terrain ;
- Aide à articuler les objets de l'analyse aux compétences professionnelles identifiées dans l'outil de référence académique ;
- Aide à l'identification et la formalisation des axes de développement professionnel prioritaires
- Est en relation avec l'ensemble des acteurs de la formation dans le cadre du suivi individualisé du stagiaire (tuteur terrain, responsables pédagogiques, enseignants intervenant dans les unités d'enseignement).

1. Les référents communs pour l'accompagnement et la formation

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES PROFESSEURS DU PRESCRIT AU RÉEL ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, ATTENDUS ET REPÈRES D'UN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF

En référence à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013

1. Préambule

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, tel qu'il figure dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « *ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte* », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « *la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments* ». Chaque compétence repérée du métier d'enseignant est accompagnée d'items qui, selon l'arrêté, en « *détaillent les composantes et en précisent le champ. Ils ne constituent pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers* ».

L'utilisation du concept de compétence professionnelle dans le champ de l'éducation, permet de dépasser une vision de l'enseignement conçu comme 1) la simple application de méthodes, voire de « recettes » et 2) un processus de développement isolé. La compétence professionnelle de l'enseignant se fonde alors sur la capacité à mobiliser un ensemble de ressources en contexte d'activité, dans des situations complexes, dynamiques et souvent largement indéterminées⁷. Elle se manifeste par une action réussie, efficace, efficiente et récurrente, se situe sur un continuum qui va du simple au complexe, est liée à une pratique intentionnelle et constitue un projet à la fois individuel et collectif, selon des finalités qui dépassent le temps de la formation initiale. Elle suppose chez l'enseignant du jugement, une capacité d'adaptation, un sens de l'à-propos et de la sagacité, exigent de partager de l'information et de comprendre les conceptions d'autres professionnels (collègues et partenaires éducatifs) à propos d'une même situation.

Dans la pratique, les gestes professionnels fondamentaux font simultanément appel à différentes compétences. Si chaque compétence a sa pertinence propre dans ses différentes composantes, elles sont

⁷ Cette approche contextuelle de la formation à l'enseignement se retrouve, par exemple, dans les instructions du Ministère de l'éducation du Québec (2001) : « *La nouvelle professionnalité [enseignante] diffère d'une conception positiviste de la pratique professionnelle définie comme l'application de théories scientifiques à la solution de problèmes techniques en milieu contrôlé. La situation d'enseignement se caractérise plutôt par l'ambiguïté, le flou, la complexité, l'incertitude et l'indéterminé. Une approche techniciste de résolution de problèmes ne peut donc pas fonctionner.[...] La technicité du métier doit donc être envisagée comme limitée et l'enseignant ne peut faire l'économie de l'exercice de son jugement en contexte et en faisant appel à diverses ressources* » (La formation à l'enseignement, 2001, p.24).

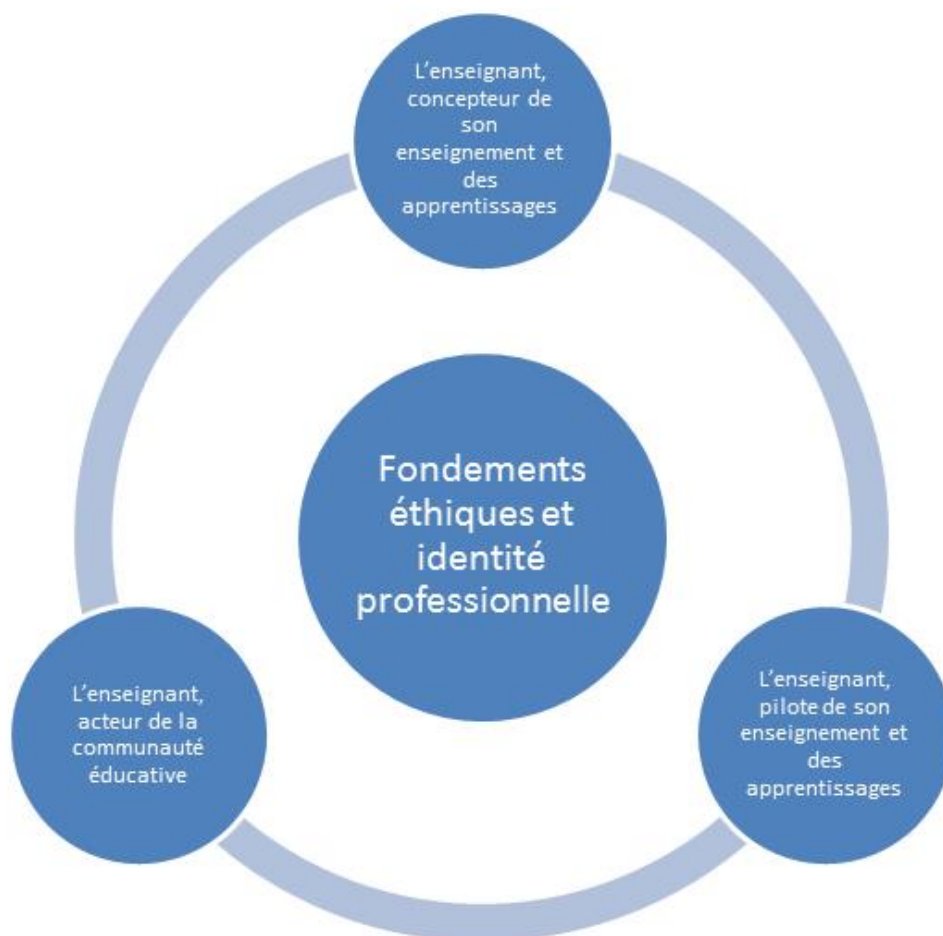
nécessairement en interrelation quand elles sont mobilisées en contexte professionnel. Pour cette raison, afin d’appréhender les compétences dans leur réalité pratique et sans dénaturer la référence réglementaire, nous proposons une grille de lecture du référentiel. Cette grille s’organise autour de trois « focales » définissant la nature fondamentale du métier d’enseignant s’appuyant sur les fondements éthiques qui définissent la posture et l’identité professionnelle liées au métier d’enseignant.

Par ailleurs, cette architecture, dont l’intention est également de promouvoir une approche globale du métier, offre la possibilité aux différents acteurs de la formation de fonder le curriculum, la stratégie de formation professionnelle des futurs enseignants, ainsi que les modalités d’évaluation de leur cursus.

Enfin, la conception de l’apprentissage qui fait de l’élève le principal acteur du processus, nécessite des approches pédagogiques adaptées pour que chacun puisse acquérir des savoirs et des compétences. Le rapport du professeur au savoir et son implication au sein de la communauté éducative sont alors à interroger au regard de la construction par les élèves de compétences personnelles, sociales et culturelles. Ces exigences président à la rédaction de ce document qui s’appuie sur la loi pour la refondation de l’Ecole du 8 juillet 2013 qui « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d’apprendre et de progresser ».

2. Les focales du métier d’enseignant

La démarche adoptée privilégie une approche par trois points de vue (focales) du métier d’enseignant reposant sur des fondements éthiques et une identité professionnelle :



2.1 Les fondements éthiques et l'identité professionnelle

Compétences institutionnelles de référence :

CC1. Faire partager les valeurs de la République - **CC2.** Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques – **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier - **CC14.** S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le registre des valeurs, la référence au droit et une pleine conscience des responsabilités éducatives structurent l'action quotidienne de l'enseignant et fondent son exemplarité et son autorité. ▪ Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes. ▪ S'informer, se former, interroger ses pratiques, seul et entre pairs, pour les actualiser, les faire évoluer et s'engager dans des démarches adaptées aux besoins d'accompagnement des élèves dans le développement de compétences. ▪ Échanger de manière claire et adaptée avec les différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. 	<p>Les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respectent le règlement intérieur de l'école, de l'établissement et les règles du vivre ensemble, ▪ développent une attitude respectueuse des opinions et croyances des autres, ▪ ont une attitude responsable dans leurs pratiques numériques et savent gérer leur identité numérique, ▪ sont engagés dans des apprentissages fondés sur une pratique réflexive et coopérative. <p>Le climat scolaire propice aux apprentissages se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place d'un cadre de travail sécurisant et bienveillant, ▪ un respect du cadre législatif et réglementaire des principes de l'éducation, ▪ un usage pertinent de la langue, ▪ un discernement dans le recours à la sanction, et le respect du droit. <p>Le travail coopératif entre pairs se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une maîtrise par l'enseignant de son identité numérique et sa connaissance des droits et des devoirs liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles, • une capacité à s'engager dans des projets collectifs, • une capacité à informer et à rendre compte régulièrement de ses actions aux différents acteurs concernés, 	<p>Maîtriser les fondements éthiques et déontologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaitre les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école et de la République, le cadre déontologique du métier d'enseignant ▪ Inscrire son action en référence à ces valeurs et dans le respect du cadre juridique et réglementaire ▪ Agir et analyser sa pratique professionnelle en référence aux principes éthiques et déontologiques fondant les métiers de l'enseignement et de l'éducation <p>Analyser ses pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En référence à son enseignement ▪ En référence aux apprentissages des élèves ▪ Et les adapter <p>Échanger</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer dans un langage adapté à ses interlocuteurs et fondé sur le respect ▪ Communiquer dans un langage adapté à ses interlocuteurs, fondé sur le respect et prenant en compte son interlocuteur ▪ Communiquer en utilisant la diversité des médias disponibles
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations ⇒ Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité ⇒ Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école ⇒ Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative ⇒ Fait respecter le règlement intérieur ⇒ Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école ⇒ Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique ⇒ Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique ⇒ Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 		

2.2 Les trois focales du métier d'enseignant

L'enseignant réalise l'ensemble de ses activités professionnelles dans le respect des fondements éthiques et de son identité professionnelle. Le tableau ci-dessous explicite les compétences attendues dans le cadre des trois focales retenues

a. L'enseignant, concepteur de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence :

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - **P 3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de la connaissance des programmes, concevoir une problématisation donnant du sens et permettant la construction chez les élèves des compétences et des connaissances attendues par ce programme en prenant en compte ses enjeux socioculturels. ▪ Programmer des apprentissages adaptés aux besoins particuliers des élèves, à leur acquis et leur progrès. ▪ Dans le cadre de son enseignement, concevoir des situations d'apprentissage mobilisatrice (dimension cognitive) et adaptées à la diversité des élèves : <ul style="list-style-type: none"> - en prenant en compte leurs propres culture et personnalité affective et relationnelle ; - en y intégrant l'identification réflexive et adaptée des acquis et des progrès des élèves ; - en y intégrant les outils numériques utiles aux apprentissages (former « par » le numérique); - en participant à l'acquisition par les élèves d'une culture numérique (former « au » numérique). ▪ Prévoir et concevoir des évaluations ou des auto-évaluations adaptées, de différentes natures, permettant de rendre compte des acquis et des progrès des élèves avec un souci de valorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves sont engagés dans des apprentissages mobilisateurs ▪ Les élèves exploitent des ressources pertinentes en regard des objectifs d'apprentissage attendus ▪ Les élèves développent des compétences en situation de résolution de situations complexes ▪ Les élèves développent leurs compétences à travers des activités de production et de création favorisant coopération et collaboration ▪ Les élèves se repèrent dans leurs apprentissages et les situent par rapport aux compétences disciplinaires et transversales qu'on attend d'eux ▪ Les élèves évaluent leurs acquis et sont conscients de leurs marges de progrès 	<p>Concevoir une problématisation pour enseigner</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prenant en compte le socle commun, les programmes et les démarches didactiques afférentes ▪ Prenant en compte les objectifs d'apprentissage (ce que les élèves doivent comprendre, savoir, savoir-faire...) ▪ Analyser sa problématisation et argumenter ses choix <p>Programmer des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ explicites pour les élèves ▪ prenant en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ▪ Analyser sa programmation et argumenter ses choix <p>Concevoir des situations d'apprentissage adaptées à la diversité des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrées à son enseignement ▪ anticipant les aides à destination des élèves ▪ favorisant la réflexion, la responsabilité et l'autonomie des élèves
<p style="text-align: center;"><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement ⇒ Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées ⇒ Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels ⇒ Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages ⇒ Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau ⇒ Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie ⇒ Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer 		<p>Exploiter les ressources numériques dans son enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour rechercher des ressources utiles à son enseignement et aux apprentissages des élèves ▪ en appui de son enseignement ▪ pour répondre à des objectifs d'apprentissage et placer les élèves en activité individuelle ou collective <p>Concevoir des évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour évaluer le niveau d'acquisition attendu des élèves ▪ pour déterminer les actions d'accompagnement ou de remédiation à mettre en œuvre ▪ pour diversifier ses pratiques et les adapter aux difficultés des élèves

b. L'enseignant, pilote de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence :

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement – P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves - CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place et maintenir un cadre de travail explicite, sécurisant, et propice à l'ensemble apprentissages, en référence au cadre réglementaire de l'école ou de l'établissement ▪ Organiser et conduire des séances d'apprentissage en modulant son action et les activités individuelles ou collectives des élèves en fonction de l'observation et de l'écoute de leurs réactions pour les adapter au rythme et aux besoins de chacun. ▪ Conduire des évaluations en situation d'apprentissage dans le souci de les valoriser et d'intégrer leurs erreurs comme parties prenantes du processus d'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves travaillent dans un climat de confiance favorable aux apprentissages. ▪ Les élèves développent des qualités d'écoute, de respect mutuel et d'acceptation des différences. ▪ Les élèves travaillent entre pairs, coopèrent et collaborent, échangent et débattent. ▪ Les interactions entre les élèves et entre élèves et l'enseignant sont naturelles et génératrices de réflexion et de progrès dans les apprentissages. ▪ Les élèves s'autoévaluent, sont informés et conscients de leur progrès. ▪ Les élèves maîtrisent les outils et services numériques mis à leur disposition. ▪ Les élèves se repèrent de façon réflexive et autonome dans les apprentissages et identifient eux-mêmes leurs forces et leurs difficultés. ▪ Les élèves ont confiance en eux et acceptent l'erreur comme nécessaire pour apprendre et progresser. 	<p>Conduire une séance d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer sa séance pour atteindre ses objectifs ▪ en tenant compte des imprévus et des réactions des élèves ▪ en instaurant un climat de confiance <p>Évaluer en situation d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre des évaluations formatives ▪ en valorisant les élèves, tous capables de progresser et d'apprendre ▪ en prenant en compte leurs erreurs comme un détour nécessaire pour apprendre <p>Évaluer une situation d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer l'atteinte des objectifs de la séance ▪ Justifier les écarts entre l'organisation prévisionnelle de sa séance et sa réalisation ▪ Proposer des adaptations <p>Prendre en compte la diversité des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Observer et repérer en situation ▪ Identifier les besoins et envisager les adaptations possibles ▪ Mettre en œuvre des adaptations
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) ⇒ Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation ⇒ Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe ⇒ Encourage et valorise ses élèves ⇒ Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages ⇒ Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau ⇒ Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer ⇒ Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves ⇒ S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) ⇒ Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école ⇒ Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 		<p>Exploiter l'environnement numérique lié à la conduite d'une séance d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les outils numériques mis à disposition ▪ Utiliser les outils numériques adaptés aux objectifs visés. ▪ Exploiter les outils numériques pour garder la mémoire des apprentissages et contribuer à l'élaboration du projet personnel des élèves.

c. L'enseignant, acteur de la communauté éducative

Compétences institutionnelles de référence :

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation - **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication - **CC10.** Coopérer au sein d'une équipe - **CC11.** Contribuer à l'action de la communauté éducative - **CC12.** Coopérer avec les parents d'élèves - **CC13.** Coopérer avec les partenaires de l'école

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, d'école et de sa déclinaison numérique. ▪ Dans le cadre du projet d'établissement, d'école, participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions collectives coordonnées permettant à chaque élève de construire son parcours. ▪ Coopérer avec l'équipe pédagogique d'une classe pour organiser et planifier les apprentissages et leurs évaluations. ▪ Coopérer avec les parents à la construction des compétences et du parcours de leur enfant. ▪ Participer aux actions de suivi et/ou d'orientation des élèves mises en place dans l'établissement, dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève est au cœur des actions collectives engagées. ▪ Les actions concernent le suivi, l'accompagnement et l'orientation, mobilisent les élèves et concourent à l'acquisition de compétences. ▪ Une relation de confiance est instaurée avec les parents permettant d'échanger sur les progrès, les acquisitions et les besoins de leur enfant. 	<p>Planifier les apprentissages au sein d'une discipline</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les acteurs de l'équipe pédagogique ▪ S'intégrer aux actions des équipes ▪ S'impliquer et contribuer aux réalisations de l'équipe pédagogique pour favoriser les apprentissages des élèves <p>Participer à la vie de l'école et de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principaux acteurs internes et externes de l'école et de l'établissement ▪ S'impliquer dans les différentes instances de l'école et de l'établissement ▪ Contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires extérieurs concernés, institutionnels et associatifs au service de la réussite du parcours des élèves
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) ⇒ Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école ⇒ Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative ⇒ Participe aux différentes instances et conseils ⇒ Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information 		<p>Coopérer avec les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parents de sa programmation et des travaux demandés aux élèves ▪ Participer aux actions d'information et de bilan organisées à destination des parents ▪ Rendre compte et instaurer un dialogue avec les parents sur les acquisitions, progrès et les besoins de leur enfant <p>Maîtriser l'environnement numérique professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principaux outils et ressources numériques liées la vie d'un établissement ▪ Utiliser les outils professionnels mis à disposition ▪ Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs

2. UN CADRE TEMPOREL pour mieux suivre et accompagner

UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF										
Périodes	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	
	Période n°1 : du positionnement initial au diagnostic partagé		Période n°2 : du diagnostic partagé au bilan de mi-parcours			Période n°3 : vers le bilan de fin de formation et la titularisation				
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Un accompagnement à l'entrée dans le métier Un dispositif d'accueil contractualisé : observations, entretiens, échanges, préparations communes ... Une appropriation du référentiel institutionnel 		<ul style="list-style-type: none"> Un diagnostic partagé autour de la visite n°1 du tuteur INSPE Un repérage des points forts et des marges de progrès Observations de classe ciblées Renforcement de la posture réflexive identification d'objets ou axes de développement professionnel prioritaires Un bilan de stage de fin de semestre en tant que bilan de mi-parcours de formation 			<ul style="list-style-type: none"> Le bilan du semestre n°9 en tant que bilan de mi-parcours de formation Axes de développement professionnel prioritaire et priorités de formation Les contributions réflexives du stagiaire 				
Outils de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement initial Outils d'observation de la pratique professionnelle du stagiaire 		<ul style="list-style-type: none"> Positionnement initial Fiche de visite n°1 – outils d'observations de la pratique professionnelle du stagiaire Les productions réflexives du stagiaire Fiche synthétique « parcours en école ou en EPLE » Bilan du semestre n°9 			<ul style="list-style-type: none"> Le bilan du semestre n°9 en tant que bilan de mi-parcours de formation Fiche de visite n°2 (ou tout autre document rendant compte de la pratique observée) Fiche synthétique « parcours en école ou en EPLE » Bilan de semestre n°10 				
Le rôle des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact entre tuteur terrain et tuteur INSPE Le positionnement initial est rédigé par le stagiaire et accompagné par le tuteur terrain. Il est transmis au tuteur INSPE et fait l'objet d'un échange entre les deux tuteurs 		<ul style="list-style-type: none"> Parcours en école ou en établissement : accueil du stagiaire par les différents acteurs. Visite du tuteur INSPE : les principaux objets d'observation sont définis à partir des axes prioritaires du positionnement initial. Échange entre les deux tuteurs (présentiel préconisé en établissement ou à l'INSPE) et définition des axes prioritaires en concertation avec le stagiaire. Rédaction d'une fiche de visite par le tuteur INSPE. Production réflexive du stagiaire prenant appui sur les axes prioritaires. Bilan de fin de semestre : entre le tuteur INSPE et le stagiaire, coordonné avec le tuteur terrain Dans le 2nd degré, ce bilan prend en compte l'état d'avancement du parcours de formation en établissement. 			<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles contributions réflexives du stagiaire en lien avec les axes prioritaires définis en fin de semestre Visite du tuteur INSPE, mêmes modalités qu'au S9. Rédaction d'une fiche de visite ou de tout autre document rendant compte de la pratique observée (possibilité de contribution du stagiaire) Échanges réguliers entre les deux tuteurs Bilan de fin de semestre : entre le tuteur INSPE et le stagiaire, coordonné avec le tuteur terrain Ce bilan prend en compte le parcours de formation en école ou en établissement. Dans le cadre de la titularisation : <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un écrit par le tuteur terrain à l'attention de l'inspection. Proposition d'un avis par le tuteur INSPE à l'attention du directeur de l'INSPE. 				
<p>Dans le cadre de leurs échanges réguliers et en fonction de leurs observations, un dispositif d'accompagnement personnalisé peut être mis en place (cf. Partie n°3 - 2)</p>										

UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai				
Périodes	Période n°1 : du positionnement initial au diagnostic partagé		Période n°2 : du diagnostic partagé au bilan de mi-parcours			Période n°3 : vers le bilan de fin de formation et la titularisation							
Objets traités	<p align="center"><u>Repères prioritaires observés lors du bilan de mi-parcours</u></p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Fondements éthiques et identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitriser les fondements éthiques et déontologiques ▪ Analyser ses pratiques ▪ Échanger ▪ Gérer son identité numérique </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <p>L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir une problématisation pour enseigner ▪ Programmer ses apprentissages ▪ Concevoir des situations d'apprentissages adaptées à la diversité des élèves ▪ Exploiter les ressources numériques de son enseignement ▪ Concevoir des évaluations </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <p>L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire une séance d'apprentissage ▪ Évaluer une situation d'apprentissage </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une définition des objets traités en relation avec le bilan de mi-parcours, les axes de développement prioritaire et le projet de formation individualisé. ▪ Positionnement final les niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel (<i>en référence à l'outil « Repères communs pour l'évaluation de la pratique professionnelle des professeurs stagiaires. Indicateurs de non recevabilité »</i>) </td> </tr> </table>									<p>Fondements éthiques et identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitriser les fondements éthiques et déontologiques ▪ Analyser ses pratiques ▪ Échanger ▪ Gérer son identité numérique 	<p>L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir une problématisation pour enseigner ▪ Programmer ses apprentissages ▪ Concevoir des situations d'apprentissages adaptées à la diversité des élèves ▪ Exploiter les ressources numériques de son enseignement ▪ Concevoir des évaluations 	<p>L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire une séance d'apprentissage ▪ Évaluer une situation d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une définition des objets traités en relation avec le bilan de mi-parcours, les axes de développement prioritaire et le projet de formation individualisé. ▪ Positionnement final les niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel (<i>en référence à l'outil « Repères communs pour l'évaluation de la pratique professionnelle des professeurs stagiaires. Indicateurs de non recevabilité »</i>)
<p>Fondements éthiques et identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitriser les fondements éthiques et déontologiques ▪ Analyser ses pratiques ▪ Échanger ▪ Gérer son identité numérique 	<p>L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir une problématisation pour enseigner ▪ Programmer ses apprentissages ▪ Concevoir des situations d'apprentissages adaptées à la diversité des élèves ▪ Exploiter les ressources numériques de son enseignement ▪ Concevoir des évaluations 	<p>L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire une séance d'apprentissage ▪ Évaluer une situation d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une définition des objets traités en relation avec le bilan de mi-parcours, les axes de développement prioritaire et le projet de formation individualisé. ▪ Positionnement final les niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel (<i>en référence à l'outil « Repères communs pour l'évaluation de la pratique professionnelle des professeurs stagiaires. Indicateurs de non recevabilité »</i>) 										
Un parcours en école ou en établissement	<p>L'enseignant acteur de la communauté éducative : une acculturation au contexte de l'école ou de l'établissement d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier les apprentissages ▪ Participer à la vie de l'école ou de l'établissement ▪ Coopérer avec les parents ▪ Maitriser l'environnement numérique professionnel <p>▪ L'EPL ou l'école, une organisation, des instances, une communauté éducative et un environnement</p>												

3. Le parcours de formation en école ou en établissement

- Le parcours de formation en école ou en établissement scolaire s'inscrit dans le double processus de construction d'une culture commune liée à la connaissance de la structure d'exercice, et de développement des compétences professionnelles de « L'enseignant, acteur de la communauté éducative ». Il s'adresse à tout étudiant inscrit en M2 ainsi qu'aux stagiaires.
- Ce parcours est entièrement placé sous la responsabilité du stagiaire dont l'enjeu est de lui permettre de prendre une place à part entière au sein de la communauté éducative :
 - en s'inscrivant rapidement une démarche pragmatique d'intégration, en développant une capacité à s'adapter ;
 - en appréhendant et prenant en compte l'école ou l'établissement et son contexte au service de l'ensemble des apprentissages des élèves ;
 - en s'insérant dans des équipes pédagogiques et éducatives, véritables ressources pour le développement de sa pratique professionnelle.
- Ce parcours de formation est articulé autour de trois volets :
 - un entretien avec le directeur/directrice ou le/la chef d'établissement pour une présentation globale de l'école ou de l'établissement, de son organisation, de son contexte et de son projet ;
 - une compréhension du rôle des instances et la participation à celles-ci (conseils d'école, de maître, de cycle, conseil école/collège, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe...)
 - une découverte de l'école ou de l'établissement, sa structuration interne, les missions des différents acteurs et services ;
- Le stagiaire est à l'initiative de la construction de son parcours de formation, en sollicitant en premier lieu un entretien auprès du directeur/directrice ou du chef d'établissement et par sa participation à la vie de l'établissement.
- Le stagiaire organise la conservation des traces des expériences successives et des documents recueillis sous une forme papier ou numérique Le tableau fourni en annexe propose, sous une forme synthétique, un exemple d'organisation et constitue, *a minima*, la pièce attendue dans le dossier d'accompagnement professionnel.
- Cette fiche synthétique constitue un outil de dialogue et d'échange professionnel et peut être visé par le tuteur terrain et le directeur/directrice ou le/la chef d'établissement tout au long de la formation. En tant que pièce du dossier d'accompagnement professionnel, il a vocation à contribuer à l'évaluation de la maîtrise des compétences professionnelles du stagiaire, notamment au travers des temps de bilans de stage avec les différents acteurs chargés du suivi et de l'accompagnement.

Les compétences professionnelles du référentiel institutionnel à développer au cours de ce parcours	
<ul style="list-style-type: none">▪ Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école▪ Accompagner les élèves dans leur parcours de formation▪ S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none">▪ Coopérer au sein d'une équipe▪ Contribuer à l'action de la communauté éducative▪ Coopérer avec les parents d'élèves▪ Coopérer avec les partenaires de l'école

L'école, un contexte, un projet,	L'école, des instances, une communauté éducative	L'école, une organisation interne,
<p align="center"><u>Éléments du parcours de formation :</u></p> <p>Entretien avec le/la directeur/directrice sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le contexte de l'école (la circonscription, le territoire géographique, le profil des CSP,...) ▪ Le projet d'école (genèse, axes de travail, lien avec le PEDT) ▪ Les relations avec la commune ▪ Les partenaires (associations,...) 	<p align="center"><u>Éléments du parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La place des différents conseils dans le fonctionnement de l'école (conseils d'école, conseils de maître, conseils de cycle, conseil école/collège) ▪ Les différents acteurs de l'école inclusive (RASED, référent MDPH, santé scolaire) ▪ Les autres acteurs de la communauté éducative (parents d'élèves, élu chargé des questions éducatives, personnel communal,...) 	<p align="center"><u>Éléments du parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organigramme de l'école ▪ La place des intervenants extérieurs ▪ L'organisation des rythmes scolaires ▪ Les outils de suivi de la scolarité de chaque élève ▪ Les parcours citoyen, artistique et culturel,...
Traces de l'expérience : rencontres datées, outils, réflexions, documents ...		
Bilan de l'étudiant / stagiaire sur son intégration au sein de l'école (A rédiger par l'étudiant / stagiaire avant les bilans de stage de fin d'année)		

L'EPLÉ, un contexte, un projet,	L'EPLÉ, des instances, une communauté éducative	L'EPLÉ, une organisation interne,
<p align="center"><u>Éléments du parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec le chef d'établissement, le CPE, le professeur documentaliste ▪ Connaissance du contexte de l'établissement, de son projet ▪ La vie scolaire : missions et enjeux 	<p align="center"><u>Éléments du parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La place des instances dans le fonctionnement de l'EPLÉ ▪ Identification et connaissance des différentes instances ▪ Participation à une instance autre que le conseil de classe (Conseil d'administration, Conseil pédagogique ...) 	<p align="center"><u>Éléments du parcours de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une connaissance de l'organisation administrative de l'établissement scolaire ▪ Une découverte des différents services ▪ Les acteurs de la communauté éducative : COP, AS, Infirmière
Traces de l'expérience : rencontres datées, outils, réflexions, documents ...		
<p align="center">Bilan de l'étudiant / stagiaire sur son intégration au sein de l'établissement (A rédiger par l'étudiant / stagiaire avant les bilans de stage de fin d'année)</p>		

PARTIE N°3. L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE LA FORMATION A L'INSPE de BRETAGNE.

1. Les outils d'évaluation de la pratique professionnelle.

Les principes de l'évaluation de la pratique professionnelle dans le cadre de la formation à l'INSPE de Bretagne et les modalités de suivi pour les stagiaires sont présentés dans ce guide :

- Partie n°1 – 2 : un processus conjoint d'évaluation dans le cadre de procédures distinctes
- Partie n°2 – 2 : un cadre temporel pour mieux suivre et accompagner

Les outils fournis dans les pages qui suivent sont :

- Annexe n°1. Positionnement initial du stage en responsabilité
- Annexe n°2. Fiche de visite du tuteur INSPE
- Annexes n°3 et n°4. Bilans de stage (semestre n°9 et semestre n°10)
- Annexe n°5. Repères communs pour l'évaluation de la pratique professionnelle des professeurs stagiaires. Indicateurs de non recevabilité.

**POSITIONNEMENT INITIAL DU STAGE EN
RESPONSABILITE**

**UE MISE EN SITUATION
PROFESSIONNELLE**
*Dossier d'accompagnement
professionnel*

Nom patronymique :

Nom usuel :

Prénom :

Numéro d'étudiant :

Discipline :

École / Établissement :

Nom du tuteur terrain :

Nom du tuteur INSPE :

Difficultés éventuelles d'organisation :

L'enseignant, concepteur de son enseignement et des apprentissages

Compétences
institutionnelles
afférentes (Arrêté du
1^{er} juillet 2013)

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Points positifs – points d'appui

Points d'amélioration – perspectives de
travail

L'enseignant, pilote de son enseignement et des apprentissages	
Compétences institutionnelles afférentes (Arrêté du 1 ^{er} juillet 2013)	<p><i>P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</i></p> <p><i>P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</i></p> <p><i>P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</i></p> <p><i>P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</i></p> <p><i>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves - CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</i></p>
Points positifs – points d'appui	
Points d'amélioration – perspectives de travail	

L'enseignant, acteur de la communauté éducative	
Compétences institutionnelles afférentes (Arrêté du 1 ^{er} juillet 2013)	<p><i>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</i></p> <p><i>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</i></p> <p><i>CC10. Coopérer au sein d'une équipe - CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</i></p> <p><i>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</i></p> <p><i>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</i></p>
Points positifs – points d'appui	
Points d'amélioration – perspectives de travail	

--	--

Les fondements éthiques et l'identité professionnelle	
Compétences institutionnelles afférentes (Arrêté du 1 ^{er} juillet 2013)	<p style="text-align: center;"><i>CC1 Faire partager les valeurs de la République</i></p> <p style="text-align: center;"><i>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</i></p> <p style="text-align: center;"><i>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</i></p> <p style="text-align: center;"><i>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</i></p> <p style="text-align: center;"><i>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</i></p> <p style="text-align: center;"><i>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</i></p>
Points positifs – points d'appui	
Points d'amélioration – perspectives de travail	

Axes de développement professionnel prioritaires :		
Date et signature de l'étudiant-stagiaire	Date et signature du tuteur terrain	Date et signature du tuteur INSPE

--	--	--

 <p>Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Bretagne</p> <p>Année 2020-2021</p>	<p>Annexe n°2</p> <p>FICHE DE VISITE TUTEUR</p> <p>INSPE</p>	<p>UE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Semestre</p>
--	--	---

NOM usuel :	
NOM patronymique :	N° étudiant :
PRENOM :	

ECOLE / ETABLISSEMENT :	Classe :
Nombre d'élèves :	

Éléments de contexte :

Date :	Heure :
Situations ou séances observées :	

<p>Tutorat mixte.</p> <p>Nom du tuteur INSPE :</p> <p>Nom du tuteur terrain :</p>
--

<p>Axes ou objets de travail définis antérieurement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ <p>Présentation du dossier de stage Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Appréciation générale sur la séance observée :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Axes ou objets de développement professionnel prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ 	<p>Observation de l'étudiant-stagiaire :</p>
--	--

Situation n°1 / Dispositif d'enseignement :

Situation n°2 / Dispositif d'enseignement :

Situation n°3 / Dispositif d'enseignement :

L'enseignant, concepteur de son enseignement et des apprentissages

Concevoir une problématisation pour enseigner - Programmer des apprentissages - Concevoir des situations d'apprentissages adaptées à la diversité des élèves – Exploiter les ressources numériques dans son enseignement – Concevoir des évaluations

Points positifs :

Conseils et perspectives de travail :

L'enseignant, pilote de son enseignement et des apprentissages

Conduire une séance d'apprentissage - Évaluer en situation d'apprentissage – Évaluer une situation d'apprentissage - Exploiter l'environnement numérique lié à la conduite d'une séance d'apprentissage

Points positifs :

Conseils et perspectives de travail :

L'enseignant, acteur de la communauté éducative

Planifier les apprentissages au sein d'une discipline - Participer à la vie de l'école et de l'établissement – Coopérer avec les parents – Maîtriser l'environnement numérique professionnel

Points positifs :

Conseils et perspectives de travail :


Les fondements éthiques et l'identité professionnelle

Maîtriser les fondements éthiques et déontologiques - Analyser ses pratiques d'enseignement – Échanger - Gérer son identité numérique

Points positifs :

Conseils et perspectives de travail :

Axes de développement professionnel prioritaires

 <p>Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Bretagne</p> <p>Année 2020-2021</p>	<p>Annexe n°3</p> <p>BILAN DU STAGE EN RESPONSABILITE</p> <p>Semestre n°9</p>	<p>UE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p><i>Dossier d'accompagnement professionnel</i></p>
---	--	---

<p>Nom patronymique :</p> <p>Numéro d'étudiant :</p>	<p>Nom usuel :</p> <p>Discipline :</p>	<p>Prénom :</p>
<p>École / Établissement :</p> <p>Conditions particulières d'exercice :</p>	<p>Classes :</p>	
<p>Tutorat mixte</p> <p>Nom du tuteur terrain :</p> <p>Nom du tuteur INSPE :</p>		
<p>Date du bilan :</p> <p>Documents de référence pour ce bilan :</p>		
<p>Axes de développement professionnel prioritaires :</p>		

L'enseignant, concepteur de son enseignement et des apprentissages

REPERES D'UN DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF	Description des points positifs	Points d'amélioration souhaités, objectifs fixés, démarches suggérées...
<p>Concevoir une problématisation pour enseigner</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prenant en compte les programmes et les démarches didactiques de la discipline ▪ prenant en compte les objectifs d'apprentissage des élèves ▪ Analyser sa problématisation et argumenter ses choix 		
<p>Programmer des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ explicites pour les élèves ▪ prenant en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ▪ Analyser sa programmation et argumenter ses choix 		
<p>Concevoir des situations d'apprentissage adaptées à la diversité des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrée à son enseignement ▪ favorisant la réflexion, la responsabilité et l'autonomie des élèves ▪ prenant en compte la diversité des élèves 		
<p>Exploiter les ressources numériques dans son enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour rechercher des ressources utiles à son enseignement et aux apprentissages des élèves ▪ en appui de son enseignement ▪ répondre à des objectifs d'apprentissage et placer les élèves en activité individuelle et collective 		
<p>Concevoir des évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour évaluer le niveau d'acquisition attendu des élèves ▪ pour déterminer les actions d'accompagnement ou de remédiation à mettre en œuvre ▪ pour diversifier ses pratiques et les adapter aux difficultés des élèves 		

L'enseignant, pilote de son enseignement et des apprentissages

REPERES D'UN DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF	Description des points positifs	Points d'amélioration souhaités, objectifs fixés, démarches suggérées...
<p>Conduire une séance d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer sa séance pour atteindre ses objectifs ▪ en tenant compte des imprévus et des réactions des élèves ▪ en instaurant un climat de confiance 		
<p>Évaluer en situation d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre des évaluations formatives ▪ en valorisant les élèves, tous capables de progresser et d'apprendre ▪ en prenant en compte leurs erreurs comme un détour nécessaire pour apprendre 		
<p>Évaluer une situation d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer l'atteinte des objectifs de la séance ▪ Justifier les écarts entre l'organisation prévisionnelle de sa séance et sa réalisation ▪ Proposer des adaptations 		
<p>Prendre en compte la diversité des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Observer et repérer en situation ▪ Identifier les besoins et envisager les adaptations possibles ▪ Mettre en œuvre des adaptations 		
<p>Exploiter l'environnement numérique lié à la conduite d'une séance d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les outils numériques mis à disposition ▪ Utiliser les outils numériques adaptés aux objectifs visés. ▪ Exploiter les outils numériques pour garder la mémoire des apprentissages et contribuer à l'élaboration du projet personnel des élèves. 		

L'enseignant, acteur de la communauté éducative

REPERES D'UN DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF	Description des points positifs	Points d'amélioration souhaités, objectifs fixés, démarches suggérées...
<p>Planifier les apprentissages au sein d'une discipline</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les acteurs de l'équipe pédagogique ▪ S'intégrer aux actions des équipes ▪ S'impliquer et contribuer aux réalisations de l'équipe pédagogique pour favoriser les apprentissages des élèves 		
<p>Participer à la vie de l'école et de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principaux acteurs internes et externes de l'école et de l'établissement ▪ S'impliquer dans les différentes instances de l'école et de l'établissement ▪ Contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires extérieurs concernés, institutionnels et associatifs au service de la réussite du parcours des élèves 		
<p>Coopérer avec les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parents de sa programmation et des travaux demandés aux élèves ▪ Participer aux actions d'information et de bilan organisées à destination des parents ▪ Rendre compte et instaurer un dialogue avec les parents sur les acquisitions, progrès et les besoins de leur enfant 		
<p>Maîtriser l'environnement numérique professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principaux outils et ressources numériques liées la vie d'un établissement ▪ Utiliser les outils professionnels mis à disposition ▪ Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs 		

Les fondements éthiques et l'identité professionnelle

REPERES D'UN DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF	Description des points positifs	Points d'amélioration souhaités, objectifs fixés, démarches suggérées...
<p>Maîtriser les fondements éthiques et déontologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école et de la République, le cadre déontologique du métier d'enseignant ▪ Inscrire son action en référence à ces valeurs et dans le respect du cadre juridique et réglementaire ▪ Agir et analyser sa pratique professionnelle en référence aux principes éthiques et déontologiques fondant les métiers de l'enseignement et de l'éducation 		
<p>Analyser ses pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En référence à son enseignement ▪ En référence aux apprentissages des élèves ▪ Et les adapter 		
<p>Échanger</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer dans un langage adapté à ses interlocuteurs et fondé sur le respect ▪ Communiquer dans un langage adapté à ses interlocuteurs, fondé sur le respect et prenant en compte son interlocuteur ▪ Communiquer en utilisant la diversité des médias disponibles 		
<p>Gérer son identité numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les droits et des devoirs liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles ▪ Maîtriser son identité numérique ▪ Faire partager cette dimension de la culture numérique aux élèves 		


ENTRETIEN ET BILAN GENERAL

Axes de développement professionnel prioritaires :

Date et signature de l'étudiant-stagiaire

Date et signature du tuteur terrain

Date et signature du tuteur INSPE

 <p>Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Bretagne</p> <p>Année 2020-2021</p>	<p>Annexe n°4</p> <p>BILAN DU STAGE EN RESPONSABILITE</p> <p>Semestre n°10</p>	<p>UE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p><i>Dossier d'accompagnement professionnel</i></p>
---	--	---

Nom patronymique :	Nom usuel :	Prénom :
Numéro d'étudiant :	Discipline :	
École / Établissement :	Classes :	
Conditions particulières d'exercice :		
<p>Tutorat mixte</p> <p>Nom du tuteur terrain :</p> <p>Nom du tuteur INSPE :</p>		
<p>Date du bilan :</p> <p>Documents de référence pour ce bilan :</p>		
Axes de développement professionnel prioritaires à l'issue du semestre n°9 :		

L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence :

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel (en référence à l'outil « Repères communs pour le tutorat mixte »)	Points de vigilance et/ou éléments d'amélioration à privilégier à l'issue du Master 2
<p>Niveau atteint</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maitrise les connaissances élémentaires et fondamentales relatives aux processus et mécanismes d'apprentissage, au développement de l'enfant et de l'adolescent. <input type="checkbox"/> Maitrise les connaissances de(s) discipline(s) enseignée(s) et identifie les finalités de la discipline enseignée en particulier dans ses enjeux interdisciplinaires et éducatifs <input type="checkbox"/> Sait organiser de façon anticipée une programmation des apprentissages explicite pour les élèves, en référence aux contenus de programmes et aux compétences à faire acquérir. <input type="checkbox"/> Conçoit des situations d'apprentissages intégrant un premier niveau de prise en compte de la diversité des élèves : <ul style="list-style-type: none"> - en termes d'aménagement organisationnel - en termes d'adaptation des situations proposées <input type="checkbox"/> Utilise les ressources numériques dans sa pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Conçoit des évaluations des apprentissages visés et réalisés <input type="checkbox"/> Élabore des critères d'évaluation lisibles pour les élèves et les familles 	

L'enseignant, pilote de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence :

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel <i>(en référence à l'outil « Repères communs pour le tutorat mixte »)</i>		Points de vigilance et/ou éléments d'amélioration à privilégier à l'issue du Master 2
Niveau atteint <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopte dans le cadre de son enseignement, une expression écrite et orale claire et adaptée aux élèves ▪ Prend en compte dans son enseignement des enjeux de maîtrise de la langue écrite et orale pour les élèves ▪ Identifie et partage avec les élèves les objectifs d'une séance. ▪ Met en place des situations d'apprentissages effectifs ▪ Assure une conduite de la classe mobilisant les élèves dans les apprentissages par : <ul style="list-style-type: none"> – un cadre de travail propice aux apprentissages – une attitude positive et bienveillante vis-à-vis des élèves – une capacité à adapter la conduite de la classe aux situations imprévues ▪ Assure une conduite de classe prenant en compte les élèves et leurs apprentissages par : <ul style="list-style-type: none"> – Une capacité à repérer des signes de difficultés des élèves – Une adaptation de sa pratique aux besoins réels des élèves, notamment en termes d'interactions ▪ Perçoit le rôle et des fonctions de l'évaluation ▪ Procède à une évaluation et un suivi régulier des apprentissages ▪ Utilise les outils numériques – à disposition - dans son enseignement 	

L'enseignant, acteur de la communauté éducative

Compétences institutionnelles de référence :

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel (en référence à l'outil « Repères communs pour le tutorat mixte »)		Points de vigilance et/ou éléments d'amélioration à privilégier à l'issue du Master 2
<p>Niveau atteint</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ▪ S'inscrit dans un travail d'équipe et y contribue de manière effective <input type="checkbox"/> ▪ Identifie les missions et activités, des différents membres de la communauté éducative <input type="checkbox"/> ▪ Participe aux temps institutionnels de travail collectif <input type="checkbox"/> ▪ Est disponible pour les relations avec les parents d'élèves, usagers du service public <input type="checkbox"/> ▪ Fait preuve d'une posture bienveillante, d'écoute et de respect vis à vis des familles <input type="checkbox"/> ▪ Identifie les principaux partenaires de l'école et de l'établissement, leurs missions et activités respectives <input type="checkbox"/> ▪ Intègre les outils numériques dans l'exercice de son métier 		

Les fondements éthiques et l'identité professionnelle

Compétences institutionnelles de référence

CC1. Faire partager les valeurs de la République

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Niveaux de maîtrise suffisants du référentiel institutionnel (en référence à l'outil « Repères communs pour le tutorat mixte »)		Points de vigilance et/ou éléments d'amélioration à privilégier à l'issue du Master 2
Niveau atteint	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecte les obligations professionnelles (service au public, principes de laïcité et de neutralité, sécurité, protection de l'enfance, assiduité, ponctualité, communication) <input type="checkbox"/> Distingue liberté d'expression des élèves et atteinte aux valeurs <input type="checkbox"/> Situe son action éducative en référence aux valeurs de l'école et du service public d'éducation <input type="checkbox"/> Attitude bienveillante et responsable vis-à-vis des élèves et des familles <input type="checkbox"/> Fait preuve d'actes et d'attitudes appropriés à l'exercice de l'autorité auprès des élèves <input type="checkbox"/> Fait preuve d'une expression et d'une communication écrite et orale appropriée à l'exercice de ses missions <input type="checkbox"/> Intègre et utilise les outils numériques dans pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Connait les droits et devoirs liés à l'usage du numérique et mesure les enjeux d'une éducation des élèves à un usage responsable du numérique <input type="checkbox"/> Sait écouter et à prendre en compte les conseils des acteurs de la formation <input type="checkbox"/> Est en capacité à entrer dans une démarche réflexive 	

ENTRETIEN ET BILAN GENERAL

Axes de développement professionnel prioritaires à l'issue de la formation initiale :

Date et signature de l'étudiant-stagiaire

Date et signature du tuteur terrain

Date et signature du tuteur INSPE

**REPERES COMMUNS POUR L’EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS
STAGAIRES - SITUATIONS DE NON RECEVABILITE**

Les fondements éthiques et l’identité professionnelle

Compétences institutionnelles de référence : CC1. Faire partager les valeurs de la République - CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l’école CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques – CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l’exercice de son métier - CC14. S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Attitudes, propos, actes qui manifestent ou conduisent à :
 - un non-respect de l’élève ou sa mise en insécurité morale et/ou physique
 - des discriminations
 - un non-respect des principes de laïcité et de neutralité
 - un non-respect de la confidentialité, du devoir de réserve
- Incapacité à distinguer liberté d’expression des élèves et atteinte aux valeurs
- Attitudes et actes conduisant à une mise en danger de l’intégrité physique et/ou morale des élèves
- Non-respect des obligations du fonctionnaire (service au public, assiduité, ponctualité, communication, sécurité, protection de l’enfance ...)
- Une absence récurrente de connaissances élémentaires et fondamentales sur le système éducatif français (principes fondamentaux d’organisation et de fonctionnement, histoire, enjeux et débats, politiques éducatives)
- Une volonté délibérée de ne pas adopter une attitude bienveillante et qui satisfasse aux exigences du service public vis-à-vis des élèves et des familles
- Une absence de réaction face à toute situation :
 - de mise en danger de l’élève
 - de discrimination, d’exclusion
 - d’insécurité morale et physique des élèves
- Une incapacité récurrente à situer son action éducative (propos, actes, comportements) en référence aux valeurs de l’école et du service public d’éducation
- Des attitudes, des propos, des actes qui manifestent ou conduisent à un exercice inapproprié de l’autorité auprès des élèves
- Une expression et une communication écrite et orale inappropriée à l’exercice de ses missions
 - Opacité et imprécision de la langue
 - Inadaptation du registre de langue (interlocuteurs, situation ...)
- Le refus ou l’incapacité récurrente d’intégrer les outils numériques dans l’exercice de son métier
- L’absence de prise en compte des enjeux d’une éducation des élèves à un usage responsable du numérique
- Une incapacité à écouter et à prendre en compte les conseils des acteurs de la formation
- Une incapacité à entrer dans une démarche réflexive

L'enseignant, concepteur de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence : P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - P 3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves - CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Une absence de mobilisation en situation des connaissances élémentaires et fondamentales des sciences s'intéressant aux processus et mécanismes d'apprentissage, au développement de l'enfant et de l'adolescent.
- Utilisation de connaissances non maîtrisées et non actualisées
- Une incapacité à identifier et/ou à formuler les connaissances et compétences en jeu dans une ou plusieurs situations d'enseignement et en référence aux programmes
- Une incapacité à identifier les finalités de la discipline enseignée en particulier dans ses enjeux disciplinaires et éducatifs
- Une incapacité à organiser, de façon anticipée une programmation des apprentissages
- Des absences de préparations écrites et matérielles formalisées en référence aux contenus de programmes et aux compétences à faire acquérir.
- Une incapacité à identifier, partager avec les élèves et mettre en œuvre les objectifs d'une séance.
- Une absence de situations d'apprentissage(s) effectif(s)
- Une absence d'engagement de la pratique du professeur stagiaire dans la prise en compte de la diversité des élèves :
 - en termes d'aménagement organisationnel
 - en termes de situations proposées
 - en termes d'interactions avec les élèves
- Une absence de perception claire du rôle et des fonctions de l'évaluation
- Des évaluations en décalage avec les apprentissages visés
- Des évaluations sans critères, opaques pour les élèves et les familles
- L'absence de prise en compte de la construction de compétences chez l'élève
- L'absence d'utilisation des outils numériques dans sa pratique professionnelle

L'enseignant, pilote de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence : P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement – P3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves – P4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves - CC4. Prendre en compte la diversité des élèves - CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Une incapacité à repérer des signes de difficultés
- Une incapacité à adapter sa pratique professionnelle aux besoins réels des élèves
- Une absence d'une vision positive de la réussite des élèves pouvant se traduire par :
 - Le refus de porter une attention équitable à tous les élèves
 - Une attitude ou des comportements stigmatisant les singularités
- Une méconnaissance totale des dispositifs institutionnels de prise en charge des besoins spécifiques des élèves
- Dans le cadre de son enseignement, une expression écrite et orale peu claire et inadaptée au niveau de compréhension des élèves
- Une absence de prise en compte dans son enseignement des enjeux de maîtrise de la langue écrite et orale pour les élèves
- Une absence de situations d'apprentissage(s) effectif(s)

- Une absence d'engagement de la pratique du professeur stagiaire dans la prise en compte de la diversité des élèves :
 - en termes d'aménagement organisationnel
 - en termes de situations proposées
 - en termes d'interactions avec les élèves
- Une conduite de la classe et une mobilisation des élèves dans les apprentissages inefficace :
 - une absence de cadre de travail propice aux apprentissages
 - une absence de perception de la montée d'agitations, voire de conflits
 - une absence de réactions face à ces situations
- Une conduite de classe ne prenant pas en compte les élèves et leurs apprentissages (activités et interactions)
- Une posture du professeur stagiaire inadaptée, de nature à bloquer la relation aux élèves et leur implication dans les apprentissages (comportement, prise de parole, attitude)
- Une absence de perception claire du rôle et fonctions de l'évaluation
- Une absence d'une évaluation et d'un suivi régulier des apprentissages réalisés sous la responsabilité du professeur stagiaire
- Une absence de communication des résultats d'évaluation
- L'absence de valorisation de l'élève (identification des acquis et des progrès, encouragements)

L'enseignant, acteur de la communauté éducative

Compétences institutionnelles de référence : CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation - CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication - CC10. Coopérer au sein d'une équipe - CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves - CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Le refus de participer aux instances collectives de coordination pédagogique et éducative structurant le parcours de l'élève
- Une incapacité de s'inscrire dans un travail d'équipe et à y contribuer de manière effective
- Une incapacité à identifier les missions et activités, des différents membres de la communauté éducative
- Une absence patente, récurrente ou volontaire de participation aux temps institutionnels de travail collectif
- Une absence de disponibilité pour les relations avec les parents d'élèves, usagers du service public
- Une incapacité à adopter une posture bienveillante, d'écoute et de respect vis à vis des familles
- Une incapacité à identifier les principaux partenaires de l'école et de l'établissement, leurs missions et activités respectives
- Une expression et une communication écrite et orale inappropriée à l'exercice de ses missions
 - Opacité et imprécision de la langue
 - Inadaptation du registre de langue (interlocuteurs, situation ...)

2. Le dispositif d'accompagnement personnalisé

L'enjeu du dispositif d'accompagnement personnalisé est principalement d'améliorer le traitement des situations des stagiaires en difficulté, en reconnaissant des niveaux de traitement intermédiaires avant alerte, mais également de permettre une bonne connaissance partagée entre les acteurs, et en premier lieu au sein du tutorat mixte. Il s'agit aussi d'éviter une procédure lourde qui pourrait aller à l'encontre de l'objectif.

Dans le cadre de cet accompagnement, il est nécessaire d'insérer le dispositif dans un temps limité, connu du stagiaire, et de procéder à un bilan de l'action menée afin d'envisager un passage à un niveau inférieur ou supérieur d'accompagnement.

Niveau 1 : renforcement du tutorat de proximité

- Les acteurs : le tutorat mixte
- Aucun document formalisé
- Échange au sein du tutorat mixte sur les difficultés repérées, information du chef d'établissement
- Un stagiaire en renouvellement est d'emblée à ce niveau en début d'année.

Niveau 2 : aménagement de formation

- Les acteurs : le tutorat mixte, le responsable pédagogique du site INSPE, le chef d'établissement ou le chargé de mission formation du département⁸.
- L'INSPE et l'établissement/circonscription renforcent l'action du tutorat mixte en proposant au stagiaire des aides complémentaires. Ces démarches entreprises par l'une ou l'autre des parties informées du niveau de difficulté déclenche ce niveau 2.
- Le binôme de tuteurs, qui doit être informé de toutes ces actions, complète une fiche de suivi comprenant les constats des difficultés, les actions datées entreprises par le tutorat mixte, ainsi que celles mises en place par l'INSPE et/ou l'établissement/circonscription⁹.
- A ce niveau, le responsable pédagogique du site INSPE et l'établissement/circonscription sont informés et peuvent suivre la situation. La fiche de suivi complétée par le binôme de tuteurs est partagée par tous ces acteurs, ainsi que par le stagiaire.

Niveau 3 : alerte

- Les acteurs : s'ajoutent la direction de l'INSPE et l'inspecteur.
- Les acteurs impliqués dans l'aménagement de formation s'entendent pour déclencher l'alerte
- L'INSPE et l'Éducation nationale se mettent en relation pour acter d'une réponse adaptée qui s'impose au stagiaire.
- La fiche de suivi, retraçant l'historique de l'accompagnement, est complétée par le dispositif d'alerte ainsi activé. Cette fiche est communiquée à l'ensemble des acteurs, y compris au stagiaire.

Les deux documents qui suivent présentent :

- Une description des différents niveaux d'accompagnement
- Une proposition de fiche de suivi permettant de conserver une trace de l'historique des actions menées et des dispositifs activés aux niveaux 2 et 3.

⁸ En relation avec les acteurs de la circonscription.

⁹ Le niveau départemental est naturellement impliqué au travers de l'IEN chargé de mission formation en relation avec la circonscription.



Région académique
BRETAGNE



**DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ**

	Objectif visé et critère de déclenchement	Caractéristiques de mise en oeuvre	Modalités d'aide
1. Renforcement du <u>tutorat de proximité</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu de prévention. Situation ordinaire dans le processus de professionnalisation mais nécessitant une vigilance de la part du tutorat mixte. • Apparition des premiers signes de « complication » ou de « difficulté(s) » professionnelle(s) même légère(s) mais marquées par une certaine récurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre du tutorat mixte • Information(s) partagée(s) au sein du binôme de tuteurs, information du chef d'établissement • Identification du besoin exprimé ou constaté et mise en place d'un accompagnement spécifique porté principalement par le tuteur terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Densification du temps d'accompagnement • Visites de classes ciblées sur le besoin professionnel à traiter • Intervention éventuelle d'un autre acteur de l'école, de la circonscription ou de l'EPLÉ (regard complémentaire / expertise spécifique) • Écoute – conseil du tuteur INSPE
2. <u>Aménagement de formation</u>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de formation vise à mettre en place une réponse de formation adaptée aux difficultés et aux besoins identifiés • Les critères peuvent être de nature différente : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Le contexte professionnel particulier dans lequel évolue le professeur stagiaire nécessite un accompagnement spécifique ↪ Un certain nombre de difficultés professionnelles n'ont pas été surmontées. ↪ Demande d'aide spécifique du professeur stagiaire au regard de difficultés personnelles et/ou professionnelles singulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Le tutorat mixte est au cœur de l'élaboration de l'aménagement de formation. • Cet aménagement mobilise d'autres acteurs (site de formation INSPE, circonscription et établissement) et peut nécessiter un engagement de moyens spécifiques. • L'aménagement de formation est proposé au stagiaire au travers du dialogue professionnel inhérent aux enjeux du tutorat mixte • L'aménagement de formation est formalisé dans un protocole d'accompagnement personnalisé en lien avec le chef d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Observation et/ou pratique accompagnée complémentaire • Intervention de personnes ressources • Entretien(s) complémentaire(s) • Visite conseil supplémentaire • Dispositif pédagogique spécifique : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Suivi personnalisé / regard extérieur ↪ Analyse de pratique (individualisée et/ou collective)

<p>3. <u>Protocole d'alerte</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 1^{er} semestre : actes, d'attitudes ou de comportements jugés réhibitoires en référence au cadre déontologique et éthique des missions assignées aux fonctionnaires et agents du service public d'éducation. • Au 2nd semestre : persistance d'un certain nombre de difficultés malgré les interventions type 1 et 2 • Différents acteurs peuvent activer l'alerte par écrit au regard de la situation du stagiaire : <ul style="list-style-type: none"> - Le binôme de tuteurs dans le cadre du tutorat mixte ou, le cas échéant un des deux tuteurs - L'IEN dans le premier degré ; - Le chef d'établissement dans le second degré. 	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure d'alerte est activée par la communication d'un écrit spécifique circonstancié sur la situation du stagiaire. • Les corps d'inspection, l'INSPE et le chef d'établissement sont informés et impliqués dans le traitement de l'alerte. • Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne la mise en place d'une réponse adaptée aux besoins du stagiaire • Les modalités de remédiation ne sont pas soumises à négociation 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif renforcé de suivi et d'accompagnement • Visite d'inspecteur ou d'un chargé de mission
--	--	--	---

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE
Document attestant les modalités de suivi et de l'accompagnement du stagiaire

Le document est à demander au responsable pédagogique du site de formation du stagiaire en cas de déclenchement du niveau 2 du dispositif d'accompagnement personnalisé

Guide Tutorat Mixte – Annexe second degré

Exemples d'outils pour l'accompagnement de proximité

La posture du tuteur (production finale à l'issue d'une formation)

	Gestes professionnels	Qu'est-ce que cela recouvre ?	Quels enjeux, quelles finalités ?	Questions soulevées ? Problèmes rencontrés ?
A	Être disponible	<p>Être réactif, accompagner le stagiaire dans la vie de l'établissement</p> <p>Donner du temps, échanger, écouter</p> <p>Proposer son aide</p> <p>Être disponible dans le temps, physiquement, dans la communication : être joignable au lycée, voire à l'extérieur</p>	<p>Établir une relation de confiance</p> <p>Rassurer</p> <p>Permettre une meilleure intégration</p> <p>Humaniser l'institution</p> <p>Conseiller au quotidien</p> <p>Montrer l'importance du travail d'équipe</p> <p>Hiérarchiser les priorités</p> <p>Relativiser</p> <p>Réguler les relations avec la vie scolaire, l'administration,....</p>	<p>Problèmes rencontrés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité : peu de temps informel, stratégie d'évitement du stagiaire - Incompatibilité des emplois du temps, problème de distance quand les établissements sont différents - Difficulté d'aller voir le stagiaire dans des classes différentes - Désignation tardive du tuteur - Pas de niveau de classe en commun entre le stagiaire et le tuteur <p>Questions soulevées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faut-il un contrat avec le stagiaire en cas de stratégie d'évitement (par exemple : formaliser les dates de RV) ? - Comment imposer du temps de concertation en restant diplomate ? - Adaptation en fonction du profil et du vécu du stagiaire (certains très demandeurs, d'autres déjà expérimentés,...) ? - Stagiaires « débordés » - Temps de concertation après les observations difficile à dégager - Problème de régulation avec l'administration ou la vie scolaire quand le tuteur n'est pas du même établissement - Quelle information donnée au stagiaire concernant le rôle du tuteur ?
B	Faire, recevoir la visite	<p>Protocole d'accord avec le stagiaire (fixer objectifs et compétences particulièrement observées, planifier les visites, positionnement /posture du tuteur, visite préparée ou non, intervention ou non ?...)</p>	<p>Mettre en confiance le stagiaire</p> <p>Dédramatiser, rassurer, bienveillance</p> <p>Enrichissement mutuel</p> <p>Interrogation sur ses propres pratiques, prise de recul</p>	<p>Compatibilité d'emploi du temps</p> <p>Intervention du tuteur pendant le cours ?</p> <p>Comment présenter le tuteur à la classe visitée ?</p> <p>Quelle plage d'observation dans la séance ?</p> <p>Piste : co-animation.</p> <p>Vigilance : ne pas mettre en défaut le stagiaire devant les élèves.</p>
C	Observer	<p>Gestion du temps, de la parole du professeur et de l'élève,</p> <p>Observer l'activité des élèves</p> <p>Ne pas intervenir pendant la séance d'observation</p>	<p>Repérer les points forts et faibles,</p> <p>L'occupation du temps et de l'espace</p> <p>Prise en compte des conseils</p> <p>La réflexion du stagiaire sur ses propres pratiques, son évolution</p>	<p>Garder ses distances,</p> <p>Se positionner dans la classe,</p> <p>Maîtriser ses réactions,</p> <p>Avoir un objectif principal d'observation ?</p> <p>Quel niveau d'intervention ?</p>

Guide Tutorat Mixte – Annexe second degré

Exemples d'outils pour l'accompagnement de proximité

D	Passer (et faire passer) du ressenti à l'analyse	<p>Prise du recul.</p> <p>Garder son sang-froid</p> <p>Adaptabilité (prendre en compte la personnalité du stagiaire)</p> <p>Être bienveillant</p> <p>Dédramatisation</p>	<p>Ne pas déstabiliser le stagiaire, rassurer</p> <p>Valorisation, critique constructive</p> <p>Relativiser, rationaliser</p> <p>Bilan en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase de ressenti : dans l'immédiateté • Phase d'analyse : action continue qui s'inscrit dans la durée 	<p>Amener le stagiaire vers la phase d'analyse et d'auto-évaluation</p> <p>Que faire si le stagiaire n'entend pas ou ne veut pas entendre ? question de la limite du rôle du tuteur.....</p> <p>Dualité émotion / professionnalisme</p> <p>Émotion / sentiment / ressenti / analyse</p>
E	Identifier les compétences, théoriser	<p>- Passer de l'observation au repérage des compétences travaillées</p>	<p>- Évaluation du stagiaire</p> <p>- Alerte</p>	<p>- Assimilation du référentiel de compétences</p> <p>- Passage de l'observation de la séance au repérage des compétences correspondantes ?</p> <p>- Identification des différents indicateurs de maîtrise avec seuil et marge de tolérance</p> <p>- Quelles compétences évaluées par le tuteur ?</p> <p>- Comment formaliser son évaluation sur une compétence qu'on estime non acquise ?</p>
F	Décrire et faire décrire	<p>Rendre compte d'une pratique : Description du cours mais aussi de ce qui se passe dans la classe</p> <p>S'attacher aux faits (temps des activités, activités, élèves...)</p> <p>Auto-analyse</p> <p>Auto-évaluation</p>	<p>Amener le Stagiaire à faire décrire sa pratique. « Qu'est-ce que tu as fait ? »</p> <p>Amener le stagiaire à s'analyser objectivement, et donc l'amener à s'adapter à la classe.</p> <p>Autonomie</p> <p>Favoriser une posture professionnelle</p>	<p>Quand faire le bilan ?</p> <p>Comment prendre du recul ?</p> <p>Les difficultés face à la personnalité, à l'expérience professionnelle du stagiaire</p>
G	Guider, transmettre, conseiller	<p>Distinguer guider et imposer</p> <p>Intégrer le stagiaire dans l'établissement et les équipes</p> <p>Confiance à construire, bienveillance</p> <p>Exprimer de façon positive des points faibles</p> <p>Faire preuve d'ouverture d'esprit</p> <p>Respecter la liberté pédagogique du stagiaire</p>		<p>Compréhension et empathie : les limites.</p> <p>Autonomie du stagiaire : où arrêter l'accompagnement</p> <p>Le refus de l'accompagnement</p> <p>Proposer un point de vue mais pas un modèle (guider sans imposer)</p>
H	Rendre compte	<p>Être juste et objectif dans la rédaction</p> <p>Garder la mémoire de l'année</p>		<p>Quelles limites dans le contenu du rapport ?</p> <p>Faut-il avoir une rédaction uniquement « clinique », sans affect ?</p>

Guide Tutorat Mixte – Annexe second degré

Exemples d'outils pour l'accompagnement de proximité

L'observation de séances et les entretiens - 1

Date	Stagiaire	Discipline
Classe	Effectif	Thème
Objectif		

Points à observer	Observations
COMPORTEMENT DU PROFESSEUR STAGIAIRE	
Autorité, discipline, maîtrise de soi	
Ponctualité	
Conduite de classe, rythme	
Régulation de la participation des élèves	
Ouverture, écoute	
Gestion des conflits	
Gestuelle, déplacement dans la salle	
Voix, élocution, diction	
Encourageant envers les élèves	
Suivi du travail	
COMPORTEMENT DES ELEVES	
Attention, écoute	
Compréhension	
Participation, intérêt	
CONTENUS	
Connaissance de la discipline	
Rappel des pré-requis	
Niveau adapté aux élèves et en cohérence avec le référentiel	
Consignes claires	
Gestion du temps	
Diversité des supports et des activités et niveau de maîtrise	
Gestion du tableau	
Objectif énoncés atteints	
Évaluations adaptées et suffisantes (formative, sommative)	
Qualité de la trace écrite de l'élève	
Déroulement de la séance (étapes bien dégagées)	
Démarche pédagogique adaptée à la leçon, adaptée aux élèves	
PREPARATION	
Fiche séquence (présente et cohérente)	
Fiche séance (présente et cohérente)	
Scénario de cours	
Recherche documentaire	
Utilisation des TICE avec pertinence et maîtrise	
AUTO EVALUATION	
Capacité d'auto observation	
Capacité à accepter les critiques	
Capacité à tenir compte des conseils	

D'après Académie de Lyon

Guide Tutorat Mixte – Annexe second degré

Exemples d'outils pour l'accompagnement de proximité

L'observation de séances et les entretiens - 2

Titre de la séance :
Objectif(s) de la séance :
Classe : Durée :
Contenu (extrait du programme ou référentiel) :

Étapes du cours

Activités du professeur	Activité de l'élève (ou groupe)	Production attendue	Supports utilisés

Prolongements envisagés – Évaluations :	Auto-évaluation de la séance par le professeur
---	--